

Naamloze Vennootschap SUCRAF Société Anonyme
Generaal Lemanstraat 74
2600 Berchem (Antwerpen)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.A. SUCRAF

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur les activités de notre société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

La situation économique générale et les relations belgo-congolaises se sont toutes deux améliorées depuis notre rapport précédent. La première est redevable à une reprise des cours des matières premières dont le cuivre et le diamant brut, l'autre sans doute au fait que la Belgique fait preuve de plus de diplomatie dans ses rapports avec la RDC.

L'entente entre la Belgique et la RDC est à ce point cordiale que le roi se rendra pendant deux jours au Congo lors des fêtes du cinquantenaire de l'indépendance et que la coopération a inscrit au budget de l'Etat une aide plus que quadruplée comparée aux deux exercices précédents.

La Belgique est ainsi redevenue avec 195 MLN/€, le premier bailleur de fonds du Congo si l'on excepte les contrats de troc chinois. A ce propos, il est incontestable qu'ils effectuent un travail remarquable, au sens premier du terme, et que pour la première fois depuis la quinzaine d'années que notre président se rend régulièrement à Kinshasa, l'aspect de la ville a changé.

Plusieurs choses sont à signaler avant d'entrer dans le vif du sujet :

- Vous aurez certainement été informés que l'administrateur délégué faisant fonction, Faustin Kahegeshe a été lâchement abattu le 28/01/2010 par des individus en tenue militaire qui se sont introduits sur le site de l'usine. Le mobile reste un mystère et l'enquête piétine comme de bien entendu. Pire certaines pièces à conviction se seraient volatilisées et le parquet provoque plus de tracasseries qu'elle ne se rend efficace pour tenter de démasquer les auteurs de ce crime crapuleux. Une fois encore, nous présentons à la famille et aux proches de Faustin Kahegeshe nos plus sincères condoléances et rendons lui un dernier vibrant hommage pour le courage et le dévouement exceptionnel dont il fit preuve à la cause de la Kiliba.
- Monsieur Kahegeshe a été remplacé à titre intérimaire par le vice-président du comité de direction Mr. Etienne Kasama, juriste de formation qui a pris la relève dans des conditions difficiles.
- La relance de la Sucrierie de Kiliba est devenue une urgence dans les milieux politiques proches du Président Kabila. Ce dernier a en effet annoncé lors d'un rassemblement à Bukavu le 16/12/2009 : « en dépit de toutes les questions juridiques qui demeurent sur le partage des intérêts des uns et des autres, la relance de la sucrierie doit intervenir en 2010 ».

Inutile de préciser que cette déclaration n'est pas tombée dans l'oreille d'un citoyen sourd du Sud Kivu et que la caste politique et en particulier le Ministre de l'Agriculture, se démène dans tous les sens pour que cette déclaration se concrétise. L'échéance électorale approche et une déception pourrait être désastreuse en termes de voix dans une région qui constitue un bastion des partisans du Président Kabila.

Passons en revue la situation de la sucrerie de Kiliba, sur base du rapport annuel de gestion réalisé par Mr. Kasama.

INTERVENTIONS DIVERSES

Bien que Kiliba fut inscrit au budget de l'Etat pour 600.000.000 FC pour l'exercice 2009 rien n'a été libéré ce qui a eu trois conséquences fâcheuses :

- L'extension de la pépinière à été limitée et le taux d'absentéisme à décuplé
- Certains fournisseurs dont les créances sont impayées menacent de traduire l'entreprise en justice
- Le mécontentement gronde au sein des travailleurs dont le paiement des primes affiche un retard de 18 mois.

Pour l'exercice 2010, le Parlement a voté un budget de 475.000.000 FC en faveur de la Kiliba mais seulement 10.081.222 FC sont programmés sur le plan d'engagement budgétaire du premier trimestre. A ce jour rien n'a été libéré.

Pour palier quelque peu à cette situation précaire, le Ministère de l'Agriculture avait promis de libérer 15.000 \$/mois qui devaient prioritairement servir aux travaux agricoles. A ce jour, trois paiements ont été effectués à savoir deux fois 15.000 \$ et une fois 14.000 \$ respectivement pour septembre, octobre et novembre 2009. Ceci a malgré tout permis d'augmenter la surface de la pépinière de 12.73 ha portant ainsi la surface totale à 45.55 ha.

Devant les appels désespérés de la direction de Kiliba, la Sucraf a également consenti avec le soutien du Groupe Sopex, d'intervenir à hauteur de 41.114.88 € en faveur des travailleurs. Ce montant couvre également les frais de déplacement de l'administrateur délégué et du directeur financier de Kiliba à Kinshasa sans quoi les démarches administratives seraient paralysées.

SITUATION DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Pas grand-chose de neuf à signaler par rapport à l'exercice précédant sinon quelques travaux de curage de canaux afin d'assurer l'irrigation de la pépinière.

Les équipements exposés aux intempéries continuent à subir une lente et inexorable dégradation.

Dans l'atelier mécanique et de menuiserie les machines sont en état de marche et rodées régulièrement.

Dans l'atelier électrique les deux génératrices 500 KVA et 55 KVA sont opérationnelles. Cette dernière est fort sollicitée pour le rodage des machines outils et nécessite une révision du moteur.

Au garage les engins agricoles et autres véhicules remis en état sont toujours opérationnels malgré une usure accrue.

En ce qui concerne le génie civil on se bornera à dire que l'état des maisons du quartier résidentiel et celui du camp des travailleurs est en général plutôt déplorable.

SITUATION DE L'ECOLE ET DE L'HOPITAL

Les effectifs scolaires ont subi une légère baisse, 980 élèves contre 1009 en 2008, pour 49 enseignants.

L'hôpital « Edmond Muûls » ainsi baptisé afin de rendre hommage aux démarches effectuées auprès de la coopération belge par l'ancien Président de Kiliba qui ont abouti à la construction d'une unité neuve en 2006 laquelle fonctionne avec deux médecins et une douzaine d'infirmiers malgré des sérieux problèmes de ravitaillement en eau.

SITUATION DU PERSONNEL

Les effectifs au 31/12/2009 s'élèvent à 340 personnes, les travailleurs en congé technique évalués à +/- 1.550 individus sont ceux dont les contrats ont été suspendus depuis 1998. Comme signalé plus avant, le paiement de la prime de gardiennage déjà très modique, présente un arriéré de 18 mois totalisant environ 200.000\$

CONTENTIEUX JUDICAIRES

Sous cette rubrique, nous devons signaler du nouveau dans le dossier Belgolaise.

Pour mémoire, la Belgolaise avait octroyé en son temps un crédit de 500.000 \$ à la Kiliba. La Sucraf s'était portée caution solidaire du débiteur principal pour la moitié.

En juin 1996, la Belgolaise, ayant constaté le non-respect des engagements par la Kiliba, mit la Sucraf en demeure de payer comme caution.

En septembre 2002 la Belgolaise et Sucraf signèrent un accord à l'amiable aux termes duquel, Sucraf s'acquitta de 172.231 \$ en échange du retrait par la Belgolaise de sa demande contre la Sucraf.

Il faut savoir que lors de la conclusion des accords entre les actionnaires de la Kiliba, en juin 1996, la Sucraf avait obtenu l'engagement écrit qu'Altus Holdings se substitue à la Sucraf dans ses engagements vis-à-vis de la Belgolaise. Inutile de préciser qu'Altus Holdings n'a jamais respecté sa signature.

Le 31/05/2007, la Belgolaise a cédé l'ensemble de ses créances qu'elle détenait sur des sociétés en RDC au fonds Africa Edge, la Kiliba faisant malheureusement partie du lot.

Le 27/11/2009, la représentation de Kiliba à Kinshasa a été notifiée par exploit d'huissier de cette cession de créance.

BILAN DE KILIBA ET REMARQUES DE PRICE WATERHOUSE

Lors du dernier Conseil d'administration tenu à Kinshasa le 8 septembre 2009, il fut décidé de reconstituer les comptes de Kiliba depuis 1996 jusqu'en 2008 car la carence comptable au cours de la gestion Kotecha avait été complète. Une fois ce travail effectué par la direction financière de la Kiliba, Price Waterhouse serait mandaté pour effectuer un audit.

Lors du récent passage de notre président à Kinshasa, nous avons pu examiner le travail effectué avec Mr. Kasigwa senior manager de PW. Il a très rapidement décelé de nombreuses failles dans les documents présentés notamment au niveau du plan d'amortissement des machines et autres biens d'équipement. Sans vouloir entrer dans des détails comptables, il est probable qu'à l'issue des diverses rectifications à effectuer l'actif net doit être révisé à la baisse alors qu'il figure au bilan clôturé au 31/12/08 pour 6.083.291 \$.

Les services financiers vont devoir se remettre au travail afin d'apporter toutes les modifications requises et enfin présenter un bilan clôturé au 31/12/2009 qui répond aux normes comptables en vigueur au Congo, ensuite seulement PW enverra une équipe pour effectuer l'audit.

Nous avons également demandé à l'avocat de Kiliba d'examiner la liste des créanciers car il est probable qu'un certain nombre ait disparu.

Il faut s'attendre à ce que le bilan audité de Kiliba mette en évidence que la société a perdu plus de trois quarts de son capital social. Or dans une telle situation, les statuts prévoient en leur art. 36 que les actionnaires possédant un quart des parts sociales représentées en Assemblée Générale pourraient demander la dissolution de la société.

Signalons sous réserve de confirmation par PW que les dettes à long et moyen terme s'élèvent à 3.448.422 \$ et les dettes à court terme à 14.660.064 \$. La créance la plus importante est constituée par les arriérés de salaires des cadres et travailleurs pour un montant total de 6.621.895 \$.

Kotecha y figure pour un solde accepté de 1.657.415 \$ et un solde litigieux de 723.848 \$.

LITIGE KOTECHA

L'Etat congolais qui insiste beaucoup pour que le groupe Altus/Kotecha sorte de l'actionariat de la Kiliba, aurait obtenu une promesse de vente de leur part.

Les investisseurs potentiels ne semblent pas tentés par une telle opération qui ne résoudrait aucun des vrais problèmes de la Sucki.

PERSPECTIVES

Il est incontestable que si rien ne se passe à la Kiliba dans un avenir relativement proche puisque des élections législatives sont prévues pour 2011, des têtes vont tomber vu les promesses faites à la population par le Président Kabila.

A condition que les maladroites d'un passé récent ne se répètent pas, le conseil d'Administration de la Kiliba pourrait une fois le bilan audité, entamer des négociations avec le candidat à la relance qui aura été retenu.

En effet, au cours des derniers mois, pas moins de quatre délégations d'investisseurs se sont succédé sur la concession. Toutes à l'exception de la chinoise ont donné suite à de très sérieux signes d'intérêt. Deux de ces équipes représentaient des groupes industriels actifs dans la production de sucre en Afrique de l'Est.

Nous pensons aujourd'hui être à la croisée des chemins et que plus que jamais les conditions à la fois politiques et économiques sont en place pour examiner les différentes options qui se présenteront afin que l'activité reprenne dans la région.

*
* *

Pour rappel, notre société ne dispose d'autre actif que sa créance sur la Sucrierie de Kiliba qui s'élève à la fin de l'exercice 2009 à 889.708,03 € et sa participation estimée lors du bilan précédent à 1.750.091,32 €.

Compte tenu de l'audit qui est en cours au Congo et de nos réunions avec les auditeurs sur place, nous serons sans doute amenés à revoir la valeur de cette participation à la baisse. Nous n'étions pas encore en possession de ces éléments au moment de la clôture du bilan au 31.12.2009.

Ainsi qu'il fut mentionné au cours de nos précédents rapports, la valeur de cette participation qui figurait au bilan clôturé le 31 décembre 1997 pour un montant de 186.499.087 BEF a été ramenée suite à une expertise pratiquée le 25 mai 1999 à un montant de 70.598.509 BEF.

La diminution de valeur fut d'ailleurs à l'origine de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 1999 qui a décidé à la majorité requise de poursuivre les activités de la société et de réduire le capital à un montant inférieur à $\frac{1}{4}$ du capital initial.

Lors des exercices ultérieurs, sur cette valeur convertie en Euros furent constituées des provisions à concurrence globalement de 55%.

Certes cette estimation de notre participation demeure approximative.

En revanche, nous renonçons à ce jour à ce que nous avons envisagé dans notre précédent rapport, à savoir de faire acter la plus-value résultant pour notre participation de la construction de l'hôpital qui est le produit de plus de 200.000 EUR accordés par le Ministère de la Coopération belge.

De même que l'an passé, compte tenu des éléments négatifs découlant de la dépréciation et de l'usure normale des biens de la Sucrerie de Kiliba, nous jugeons préférable de ne pas valoriser provisoirement notre participation en raison de la rétrocession des 10.500 parts sociales qui avaient été gracieusement cédées au groupe Kotecha sous la condition suspensive de la relance réelle de l'entreprise.

Rappelons qu'au passif du bilan de notre société de l'exercice précédent figurait exclusivement une dette de 1.629.159,46 € vis-à-vis de la société Sucre Export qui résulte des avances qui ont été consenties au cours des années.

Les frais généraux de l'exercice actuel se sont élevés à 218.552,45 EUR. Nous portons à votre connaissance qu'afin d'améliorer votre bilan qui subit l'accroissement sensible des frais généraux, la S.A. Sucre Export accepte de renoncer de même que lors de l'exercice précédent à postuler une partie de sa créance, soit 221.019,08 EUR qui de ce fait est ramenée à une somme de 1.625.303,56 EUR sous réserve d'un retour à meilleure fortune. De ce fait le bilan de notre société se retrouve équilibré.

Pour les exercices précédents et cet exercice inclus, le montant cumulé auquel S.A. Sucre Export renonce "sous réserve d'un retour à meilleure fortune, s'élève à 485.261,57 EUR.

Principaux postes du bilan et du compte de résultats**ACTIF****Immobilisations financières**

Participation dans la Sucrerie de
Kiliba s.a.r.l., reprise à la valeur
nette comptable

| | | |
|-----------------------|---|---------------------|
| - valeur d'apport | € | 9.317.680,58 |
| - réduction de valeur | € | 7.567.589,26 |
| | € | <u>1.750.091,32</u> |

| | | |
|----------------------------------|---|------------|
| Créances à plus d'un an (Kiliba) | € | 889.708,03 |
|----------------------------------|---|------------|

PASSIF

| | | |
|--|---|--------------|
| Dettes à moins d'un an (Suiker Export) | € | 1.625.303,56 |
| Provisions pour risques et charges | € | 962.550,20 |

COMPTE DE RESULTATS

| | | |
|------------------------------|---|-------------------|
| Frais généraux de l'exercice | € | -218.167,89 |
| Résultat financier | € | -131,56 |
| Impôts dûs à la ville | € | -253,00 |
| TVA non récupérable | € | 0 |
| Résultat exceptionnel | € | <u>221.019,08</u> |
| Profit | € | <u>2.466,63</u> |

Description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée la société

Nous nous référons à la situation générale de la Sucrerie de Kiliba en République Démocratique du Congo comme exposé ci-dessus. L'avenir de la Sucrerie de Kiliba reste incertain et dépend en partie de circonstances sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Nous nous référons encore une fois à la situation générale de la Sucrerie de Kiliba en République Démocratique du Congo comme exposé ci-dessus. L'avenir de la Sucrerie de Kiliba reste incertain et dépend en partie de circonstances sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle.

Succursales

La société ne dispose pas de succursales.

Recherche et développement

Pendant l'exercice social, aucune activité n'a été entreprise en matière de recherche et de développement.

Acquisition d'actions de la société

Pendant l'exercice, ni la société ni une filiale, ni une personne agissant en son propre nom mais pour compte de la société ou une filiale, n'ont acquis des actions de la société.

Conflit d'intérêts

Pendant l'exercice aucune décision n'a été prise au sens de l'article 523 du Code des sociétés.

Instruments financiers

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers au sens de l'article 96,8 du code des sociétés lesquels peuvent influencer l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.

Bonne gouvernance

Le conseil d'administration fait fonction de comité d'audit. Dans ce cadre, l'Assemblée générale du 8 juin 2009 a nommé un administrateur délégué indépendant, Monsieur Guido Wallebroek.

Les mandats de tous les administrateurs sont non rémunérés.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice social

Comme mentionné ci-dessus, compte tenu de l'audit qui est en cours au Congo et de nos réunions avec les auditeurs sur place, nous serons sans doute amenés à revoir la valeur de notre participation à la baisse.

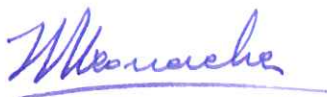
Nous n'étions pas encore en possession de ces éléments au moment de la clôture du bilan au 31.12.2009.

Nomination

Le mandat d'administrateur de M. H. Kronacker vient à expiration. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de le renouveler pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Nous vous prions de bien vouloir donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

Berchem, le 30 avril 2010
Pour le Conseil d'Administration



H. Kronacker
Administrateur



P. Kronacker
Président-Administrateur Délégué